

La Providence a montré une particulière libéralité à l'égard de la France par rapport à l'aïeule bénie de notre bien-aimé Sauveur. Elle a confié la plus grande partie de son corps vénérable à la garde d'une église de Provence et donné la statue miraculeuse d'Auray comme le *palladium* de la chrétienne Bretagne. D'autres contrées cependant ont été favorisées aussi et nous devons signaler l'origine des principales reliques de sainte Anne et les sanctuaires qui se font gloire de les posséder.

Nous avons dit comment avait été fait, à notre avis, par sainte Hélène, le premier partage des restes précieux de la mère de Marie. A partir du neuvième siècle, c'est-à-dire après la découverte du trésor caché à Apt, il dut donc y avoir trois dépôts principaux d'où les princes et les fidèles purent recevoir quelques parcelles du corps de sainte Anne : Apt, Jérusalem et Constantinople. De fait, on peut rattacher historiquement à ces trois centres l'origine de la plus grande partie des reliques importantes et authentiques.

Pour prévenir une objection qui se présente à l'esprit, il faut remarquer tout d'abord, avec les Bollandistes, que bien souvent on a pris en ces matières la partie pour le tout ; on a appelé facilement le corps ou le chef d'un saint une portion plus ou moins considérable des reliques ou une partie de la tête. Cette réflexion, applicable à un certain nombre de bienheureux, est faite d'une manière très spéciale par ces savants auteurs à propos de sainte Anne.

Parmi les églises qui revendiquent l'honneur de posséder le chef de notre sainte, selon cette manière